

DECISION n°1065601 d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 pour la région PICARDIE

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région PICARDIE signée le 23/01/2016 ;

Vu l'avis de la commission des aides du 11/10/2016 concernant l'aide n°1065601 ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour le **premier appel à projet PCAE** de l'année 2016 du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL		
Sous-mesure 4.1 Sous-mesure 4.4	46 653 €	0 €	46 653 €	62 647 €	109 300 €
TOTAL			46 653 €		

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 16 NOV. 2016

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

DPT	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		CARON Frédéric	Non	Autres investissements productifs	23 022,00 €	23 022,00 €	2 129,54 €
2	AAC Wiege Faty	Mesures 4.1 et 4.4		DEBERGH Guy	15%	Implantation de haies ou d'arbres	4 300,00 €	4 300,00 €	1 272,80 €
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		EARL BAPTISTE BILLION	Non	Gestion de couverts	5 800,00 €	5 800,00 €	913,50 €
2	AAC Landifay	Mesures 4.1 et 4.4		EARL BONHOMME	15%	Désherbage mécanique	18 472,25 €	12 697,00 €	2 286,90 €
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		EARL GERBAUX PERE ET FILS	Non	Gestion de couverts	21 920,00 €	21 920,00 €	2 027,60 €
2	AAC Wiege Faty	Mesures 4.1 et 4.4		EARL LA TERRIERE	25%	Gestion de la fertilisation	4 200,00 €	4 200,00 €	697,62 €
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		EARL MARCHAND DELPECH LABORIE	Non	Gestion de couverts	28 750,00 €	28 570,00 €	2 642,73 €
2	AAC Lesquielle	Mesures 4.1 et 4.4		EARL VERLINDE	15%	Autres investissements productifs	27 026,00 €	16 705,00 €	2 472,34 €
2	AAC Morgny	Mesures 4.1 et 4.4		GAEC LECLERCQ DU GRAND PRE	15%	Gestion de couverts	16 600,00 €	8 300,00 €	1 228,40 €
2	AAC Landifay	Mesures 4.1 et 4.4		LECOMPTE Christine	Non	Gestion de couverts	19 200,00 €	9 600,00 €	888,00 €
2	AAC Morgny	Mesures 4.1 et 4.4		LOIZEAUX Hervé	25%	Implantation de haies ou d'arbres	4 382,22 €	4 382,22 €	1 297,14 €
2	MVO	Mesures 4.1 et 4.4		SCEA DES PLATES SEMENCES	Non	Désherbage mécanique	19 000,00 €	19 000,00 €	1 757,50 €
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		SCEV BERNARD ET ERIC FIGUET	Non	Gestion de couverts	18 404,52 €	18 404,52 €	1 702,42 €
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		SCEV CHAMPAGNE BELIN	Non	Gestion de couverts	30 500,00 €	30 000,00 €	2 775,00 €
2	AOC Champagne	Mesures 4.1 et 4.4		SCEV CHAMPAGNE ELIANE DELALOT	10%	Désherbage mixte	8 176,98 €	8 176,98 €	1 058,92 €

DPT	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
60	AAC Avrechy	Mesures 4.1 et 4.4		LYCEE AGRICOLE D'AIRION	10%	Désherbage mécanique	27 400,00 €	27 400,00 €	3 548,30 €
60	AAC Essuiles	Mesures 4.1 et 4.4		EARL DU TILLEUX	25%	Désherbage mécanique	29 033,00 €	20 500,00 €	2 654,75 €
60	MVO	Mesures 4.1 et 4.4		EARL VANDEPUTTE	Non	Désherbage mécanique	34 000,00 €	30 000,00 €	2 775,00 €
60	AAC Baugy	Mesures 4.1 et 4.4		EARL VECTEN	Non	Désherbage mécanique	31 900,00 €	30 000,00 €	2 209,55 €
60	AAC Auger St Vincent	Mesures 4.1 et 4.4		EARL LEGRAND	Non	Gestion de couverts	27 800,00 €	27 800,00 €	3 075,51 €
60	AAC Baugy	Mesures 4.1 et 4.4		EARL BULLOT	Non	Aménagement cours de ferme	18 734,00 €	18 734,00 €	1 732,90 €
60	AAC Avrechy	Mesures 4.1 et 4.4		EARL DE L AREE	Non	Gestion de couverts	33 330,00 €	30 000,00 €	2 705,90 €
60	AAC Sacy le Grand	Mesures 4.1 et 4.4		EARL SADET PERE ET FILS	Non	Aménagement cours de ferme	4 968,00 €	4 968,00 €	459,54 €
60	AAC St Jean au Bois	Mesures 4.1 et 4.4		SCEA FERME DE BERNET	Non	Désherbage mécanique	25 300,00 €	25 300,00 €	2 340,25 €

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Décision n°1060189	Décision n°1060191	Montant cumulé sur la période 2015-2020
Sous-mesure 4.1	93 716 €	46 653 €	140 369 €
Sous-mesure 4.4			
TOTAL	93 716 €	46 653 €	140 369 €